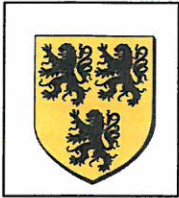


Arrondissement de
Strasbourg Campagne

COMMUNE DE KOLBSHEIM



A R R Ê T É n° 2015-06-03

RÈGLEMENTANT L'UTILISATION DU CITY STADE

Le Maire de la Commune de KOLBSHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2;
Vu le Code de la santé publique ;
Vu le Code pénal ;
Considérant le risque de nuisances sonores occasionnées aux riverains par l'utilisation du City-stade,
Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique, y compris les bruits de voisinage, et de réglementer les lieux de rassemblements diurnes ou nocturnes qui troublent le repos des riverains et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique.

ARRÊTE :

Article 1 : L'utilisation du City-stade est interdite de 22h00 à 8h00 tous les jours y compris les week-ends.

Article 2 : L'accès à l'enceinte est formellement interdit aux animaux, même tenus en laisse, ainsi qu'aux véhicules deux-roues à moteur.

Article 3 : Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et des autres utilisateurs, l'utilisation d'appareils sonores, notamment ceux utilisant de la musique, est interdite dans ces espaces.

Article 4 : Les enfants fréquentant ces espaces restent sous l'entière responsabilité des leurs parents, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Article 5 : Les déchets de toute sorte devront être placés dans les bacs prévus à cet effet.

Article 6 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place d'un panneau indiquant les horaires d'ouverture du City-stade.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera affichée à la Mairie et adressée à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de GEISPOLSHEIM.
- Monsieur le Garde-champêtre de KOLBSHEIM.

Accusé de réception préfecture

Fait à Kolbsheim, le 16 juin 2015

Le Maire,

Dany KARCHER

Numéro : ARR20150603
Objet : Arrêté réglementant l'utilisation du city stade
Date de décision : 16/06/2015
Date de transmission : 18/06/2015
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires
Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
 3.5 Autres actes de gestion du domaine public